

DIRECTION GENERALE

Edouard BOURDON

Directeur

Tél. : 04-76-56-42-20

Fax. : 04-76-56-45-37

Réf. : EB/VB

DELEGATION PARTICULIERE DE SIGNATURE

au profit de Madame Noémie BRUGIE – Attachée d'administration hospitalière.

Le Directeur du Centre Hospitalier Alpes-Isère :

- ✍ Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- ✍ Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 6 Février 2025, portant nomination de Monsieur Edouard BOURDON, dans l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier Alpes Isère à Saint-Egrève (Isère) à compter du 1^{er} Avril 2025,
- ✍ Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 Novembre 2023, portant nomination de Madame Assma HAMDI en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier Alpes Isère (Isère) à compter du 1^{er} Février 2024, sur le pôle Affaires Médicales et Affaires Générales,
- ✍ Vu la décision de recrutement de Madame Noémie BRUGIE en qualité d'attachée d'administration hospitalière en date du 4 Août 2025,
- ✍ Vu le nouvel organigramme de l'équipe de direction plaçant Madame Noémie BRUGIE, attachée d'administration hospitalière, en charge des affaires juridiques et responsable administrative et juridique dans la gestion des plaintes et réclamations des usagers.

DECIDE

ARTICLE 1 : DELEGATAIRE :

Délégation de signature des actes énumérés à l'article 2 ci-dessous est donnée à Madame Noémie BRUGIE, attachée d'administration hospitalière sur le pôle affaires médicales & affaires juridiques :

ARTICLE 2 : NATURE DES ACTES DELEGUES :

L'ensemble des documents afférents à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion courante du service des affaires juridiques ainsi que les actes, courriers, notes et documents relatifs aux plaintes et réclamations des patients et des familles.

ARTICLE 3 : SUBDELEGATION :

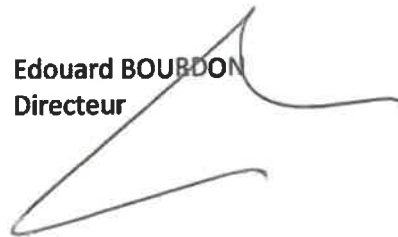
Elle ne peut subdéléguer sa signature.

Fait à Saint-Egrève, le 27 Janvier 2026

Noémie BRUGIE
Attachée d'administration hospitalière
Pôle Affaires médicales & affaires juridiques

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brugie', with a stylized flourish at the end.

Edouard BOURDON
Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard BOURDON', with a large, sweeping flourish.

DIRECTION GENERALE

Edouard BOURDON

Directeur

Tél. : 04-76-56-42-20

Fax. : 04-76-56-45-37

Réf. : VB/VB

DELEGATION PARTICULIERE DE SIGNATURE

au profit de Madame Noémie BRUGIE – Attachée d'administration hospitalière.

Le directeur du Centre Hospitalier Alpes-Isère :

- ↳ Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- ↳ Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 6 Février 2025, portant nomination de Monsieur Edouard BOURDON, dans l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier Alpes Isère à Saint-Egrève (Isère) à compter du 1^{er} Avril 2025,
- ↳ Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 Novembre 2023, portant nomination de Madame Assma HAMDJ en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier Alpes Isère (Isère) à compter du 1^{er} Février 2024, sur le pôle Affaires Médicales et Affaires Générales
- ↳ Vu la décision de recrutement de Madame Noémie BRUGIE en qualité d'attachée d'administration hospitalière en date du 4 Août 2025
- ↳ Vu le nouvel organigramme de l'équipe de direction plaçant Madame Noémie BRUGIE, attachée d'administration hospitalière, en charge du bureau des entrées et du service standard-accueil.

DECIDE

ARTICLE 1 : DELEGATAIRE :

Madame Noémie BRUGIE, AAH sur le pôle Affaires Médicales et Affaires juridiques reçoit délégation pour signer en lieu et place de la Directrice les actes énumérés à l'article 2 ci-dessous :

ARTICLE 2 : NATURE DES ACTES DELEGUES :

Bureau des entrées :

Actes, courriers, notes et documents relatifs à l'admission, au séjour et à la sortie des patients, notamment :

- Admission, prolongation, maintien, levée, transformation de prises en charge, dans le cadre des soins sans consentement (hospitalisation complète et programme de soins ambulatoires),
- Bulletins entrée et sortie des patients,
- Autorisations de sorties de courte durée des patients hospitalisés sans leur consentement,
- Autorisations et demandes médico-administratives de transfert,
- Prise en charge des transferts des patients hors secteurs,
- Saisine du Juge des Libertés et de la Détention, accusés de réception de décisions de justice et suivi des mesures concernant les patients en soins sans consentement,
- Organisation des visites périodiques du Procureur de la République et de la CDSP,
- Courrier et notes d'informations internes ou externes relatifs aux activités du bureau des entrées.

Actes, courriers, notes et documents relatifs aux décès de patients, notamment :

- Déclaration de décès,
- Demandes de transfert de corps avant mise en bière,
- Registre des décès tenu par le service de l'état civil de la commune de Saint-Egrève.

Actes, courriers, notes et documents relatifs à la facturation, notamment :

- Factures de frais de séjour,
- Bordereaux journaux de facturation des frais de séjour,
- Demande d'aide médicale,
- Documents relatifs à la complémentaire santé solidaire,
- Procurations C.P.A.M.,
- Avis d'admission – prises en charge.

ARTICLE 3 : SUBDELEGATION :

Elle ne peut subdéléguer sa signature.

Fait à Saint-Egrève, le 1^{er} Octobre 2025

Noémie BRUGIE
Attachée d'administration hospitalière
Pôle Affaires médicales et Affaires juridiques



Edouard BOURDON
Directeur



DIRECTION GENERALE
Edouard BOURDON
Directeur

Tél. : 04-76-56-42-20
Fax. : 04-76-56-45-37
Réf. : EB/VB

DELEGATION DE SIGNATURE

au profit de Monsieur Bastien MEYRONNEINC – Attaché d'administration hospitalière –
Direction des Finances

La présente décision porte sur la possibilité :

- * de liquider et d'ordonnancer des dépenses,
- * de liquider les recettes,
- * de prescrire le recouvrement des recettes

Le Directeur du Centre Hospitalier Alpes-Isère :

- ↳ Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- ↳ Vu l'arrêté de nomination du Centre National de Gestion du 6 Février 2025 plaçant Monsieur Edouard BOURDON, directeur d'hôpital au Centre Hospitalier Alpes Isère à compter du 1^{er} Avril 2025,
- ↳ Vu le recrutement en CDI de Bastien MEYRONNEINC le 1^{er} Janvier 2017 en qualité d'AAH à la Direction des finances.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Bastien MEYRONNEINC, AAH à la Direction des Finances reçoit délégation pour régler toutes les affaires de l'établissement qui s'inscrivent dans le périmètre de la direction des finances et relevant de la compétence légale du Directeur.

ARTICLE 2 :

La délégation visée à l'article 1 s'exerce pour l'ensemble des budgets gérés par le Centre Hospitalier Alpes-Isère.

ARTICLE 3 :

La délégation visée à l'article 1 s'exerce pour l'ensemble des dépenses et recettes du Centre Hospitalier Alpes-Isère.

ARTICLE 4 :

La délégation visée à l'article 1 s'exerce en cas d'empêchement de Monsieur Edouard BOURDON, Directeur.

ARTICLE 5 :

La présente délégation prend effet le 1^{er} Avril 2025

Fait à Saint-Egrève, le 1^{er} Avril 2025



L'attaché d'administration hospitalière
Bastien MEYRONNEINC



Le Directeur
Edouard BOURDON